



AVIS du 14 **mars 2020**

Fermeture des établissements scolaires, parascolaires, du restaurant scolaire et de la crèche



Dans le cadre du CORONAVIRUS et selon la communication du Conseil d'Etat le 13 mars 2020, les établissements scolaires et parascolaires, le restaurant scolaire et la crèche resteront fermés jusqu'à nouvel ordre. Cette fermeture prend effet dès le lundi 16 mars 2020 inclus.

Pour ceux qui n'ont pas de solution de garde, un accueil sera effectué dans le cadre de l'école et il est demandé un certificat de la part de l'employeur justifiant l'obligation de travailler des deux parents. Nous vous rappelons que selon les consignes en vigueur, il est impératif d'annuler la présence de votre enfant au parascolaire sous peine de facturation.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux procédures mises en place et vous remercions de votre compréhension.

La Mairie